

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande introduite par **M. Gilles BONTEMPS et Mme Céline DESSEILLE SASPJ**, demeurant rue de l'Etoile, n° 15 à 6997 FISENNE-EREZEE en vue d'obtenir le permis d'environnement pour **régulariser une exploitation agricole et réaliser un forage pour exploiter une prise d'eau sis rue de l'Etoile n° 15 à 6997 FISENNE-EREZEE et cadastré 4^e Division/SOY, section D – n° 1140Z6 – 1140C7 – 1108C – 1140B7.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, rue des Combattants, 15 à 6997 - EREZEE, à partir du **14 juillet 2022 jusqu'au 30 août 2022.**

Date d'affichage de la demande	08 juillet 2022
Date d'ouverture de l'enquête	14 juillet 2022
Clôture de l'enquête	Lieu : Administration communale rue des Combattants, 15 6997 EREZEE Date : 30 août 2022 à 11 heures
Les observations écrites peuvent être adressées à :	Administration communale d'EREZEE rue des Combattants, 15 6997 EREZEE aline.pierard@erezee.be

Le Bourgmestre

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète et incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le dossier peut être consulté, de préférence sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale d'EREZEE, Service Urbanisme, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie seront datés et signés ; ceux par courrier électronique seront clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des informations techniques sur le projet auprès :

- Du demandeur
- Du service Urbanisme de la Commune d'Erezée - ☎ 086/320.928 – aline.pierard@erezee.be
- Du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département des Permis et des Autorisations, avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR - ☎ 081/71.53.00.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande soumise à enquête publique est le Collège communal.

A Erezée, le 08 juillet 2022.



Le Bourgmestre,
M. JACQUET.